

# Fonctionnement, hygiène et règles sanitaires relatives aux piscines

# PLAN DE LA PRESENTATION

- 1. Introduction: rappels du cadre d'intervention de l'ARS.
- 2. Risques sanitaires et règles d'hygiène des piscines
- 3. Traitement de l'eau : éléments techniques
- 4. La réglementation sanitaire : principales dispositions
- 5. Le contrôle sanitaire : bilan et recommandations

## 1. Introduction: cadre d'intervention de l'ARS

- Champ d'intervention : établissements de bain recevant du public
  - Piscines permanentes :
    - 45 établissements
  - Piscines saisonnières :
    - près de 80 établissements

Dans le 22

→ non concernés : établissements à usage strictement médical ; piscines familiales

- Nature de l'intervention :
  - Contrôle sanitaire : application des règles d'hygiène et de qualité de l'eau
  - Visites techniques : fonctionnement global
  - Avis sur les avant-projets de construction/rénovation

### Les baigneurs

Les baigneurs sont à la fois à l'origine et la cible des contaminations. Ils introduisent une pollution par les cheveux, les squames, la salive, les crachats... Les risques de contamination se situent essentiellement dans l'eau sans pour autant négliger les risques liés à l'insuffisance de nettoyage des équipements sanitaires et des sols.

Ce risque va dépendre de la nature des microorganismes présents, de leur nombre et de l'individu exposé (âge, état de santé,...).

Il existe 4 catégories de microorganismes (ou germes) :

- Les bactéries qui peuvent se multiplier rapidement ou survivre longtemps. C'est leur grand nombre qui provoquera ou non une infection chez un individu. Ce sont les bactéries dits « germes tests » qui sont recherchées au cours des analyses bactériologiques de contrôle de la qualité des eaux de piscines. Leur présence indique une mauvaise efficacité du traitement de désinfection et, donc, la possibilité d'une contamination par des germes pathogènes. D'autres germes pathogènes peuvent être également recherchés : staphylocoques, légionelles, pseudomonas ...
- Les virus peuvent se retrouver dans l'eau (hépatite A) mais persisteront surtout sur les surfaces humides (sols, bancs, plots de départs ...) et engendreront des affections telles les verrues plantaires (les papillomavirus).
- Les champignons à l'origine d'affections cutanées (mycoses, eczéma,...).qui se retrouvent également sur les surfaces (sols ...)
- Les protozoaires comme les amibes pouvant être à l'origine de méningite amibienne, dysenterie ...

Les « non baigneurs » dont les chaussures sont **toujours** souillées ne doivent pas se déplacer sur les zones réservées aux **baigneurs pieds nus** (plages, vestiaires ...).

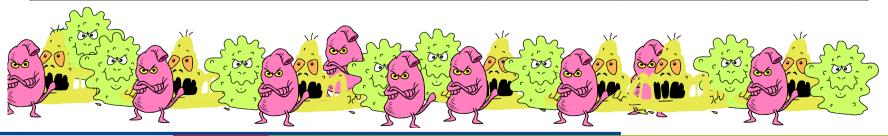
Les feuilles, la terre et les poussières peuvent également transporter des germes pathogènes.

Les produits chimiques de traitement de l'eau ou d'entretien peuvent être source de pollution lorsqu'ils sont mal utilisés (apports excessifs) comme la création de chloramines, composé



## RISQUES LIES A LA FREQUENTATION DES PISCINES PRINCIPAUX MICROORGANISMES PATHOGENES

Micro -organismes		Origines	Lieux contaminés	Pathologies cutanées	Pathologies ORL	Pathologies digestives	Pathologies diverses
Champignons	Dermatophites	Peau (squames)	Eau	Mycoses, herpès circinés, pied d'arthlète			
	Candida albicans (levure)	Peau (squames), muqueuses	Sols Matériel d'animation	Candidoses			
	Aspergillus			Infection des orteils : érythèmes, pustules, ulcérations	Infection du conduit auditif externe Pneumonie chez les immunodéprimés.		
Bactéries	Staphylocoques	Peau, lésions cutanées : abcès, impétigo	Eau (film superficiel)	Furonculose	Rhinite		
	Streptocoques	Muqueuses (naso-pharynx)	Goulottes				
	Pseudomonas aeruginosa	Hydrotelluriques, muqueuses	Bords supérieurs du bassin	Dermites, folliculites	Otite		
	Salmonella	Peau et région péri-anale contaminée par des germes	Eau			Typhoïde et Paratyphoïde, diarrhées	
	Colibacilles Shigella	fécaux				Dysentrie bacillaire	
	Mycobacterium balnei	Poussières et eau d'alimentation	Eau Sols	Granulomes au niveau des coudes et genoux			
	Légionella	Eau	Atmosphère		Pneumonie		
Virus	Papillomavirus		Sol Matériel d'animation	Verrues plantaires			
	Pallovirus	1					Polyomyélite
	Autres entérovirus	Peau et muqueuses	Eau du bassin		Pharyngites et diarrhées		Méningite
	Virus de l'hépatite A	1					Hépatite virale
	Adénovirus				Infections aiguës des voies respiratoires	Diarrhées	Conjonctivite épidémique



## Les dérivés chlorés

- **Chloramines** (trichloramines)
  - irritations respiratoires et oculaires
  - valeur d'exposition confort : 0.5 mg/m3 (INRS)
  - valeur limite exposition maximale: 1.5 mg/ m3
  - travaux exposant aux dérivés aminés des produits chlorés tels que la chloramine dans les piscines : reconnaissance en tant que maladie professionnelle (rhinite et asthme)
- THM (chloroforme)
  - classement CIRC : cancérogène probable pour l'homme (groupe 2B)
- → Des effets sur la santé respiratoire de plus en plus évoqués
- → Public le plus exposé :
  - personnel : exposition « chronique »
  - enfants < 7ans : fragilité appareil pulmonaire ; absorption rapide
  - sportifs

### REDUIRE L'APPORT DE CONTAMINATION

La réduction de la contamination apportée par les baigneurs permet de préserver la qualité de l'eau et des sols.



#### ① Mettre en place des équipements satisfaisants :

Il est nécessaire de réduire la zone de chevauchement « baigneurs pieds nus » et « baigneurs pieds chaussés » à quelques mètres carrés seulement : zone de déchaussage, pédiluve dès l'entrée de la piscine, casier à chaussures.

L'instauration d'annexes sanitaires bien conçues pour en faciliter le nettoyage et en nombre suffisant est indispensable (WC, douches, pédiluves ...)

Une attention toute particulière doit être apportée au sol (plages, annexes sanitaires, entrée...) qui devra être résistant et d'un entretien aisé ; les pentes et les évacuations d'eau devront être particulièrement étudiées.



#### ② Informer les usagers des mesures qu'ils doivent prendre avant d'accéder aux bassins :

Enlever les chaussures dans la zone prévue à cet effet.

Passer aux toilettes.

Prendre une douche soignée.

Passer par le pédiluve.



#### 3 Entretenir méticuleusement la propreté des sols :

Pour prévenir les risques de verrues plantaires et de mycoses, un nettoyage régulier des sols est indispensable par l'utilisation de détartrant, détergent et désinfectant.

#### L'ENTRETIEN DES SOLS

L'eau de la piscine n'est pas le seul lieu où un risque sanitaire peut exister pour les baigneurs. Les sols des vestiaires, des sanitaires et des plages peuvent aussi générer des risques (mycoses, verrues...)

Toute surface (sols, bancs, matériels d'animation, bâche de couverture...) en contact avec la peau du baigneur est concernée par un entretien régulier.

#### Les produits d'entretien :

#### Les détartrants :

Produits acides qui permettent l'élimination du tartre (douches, WC ...). Afin d'éviter la dégradation des surfaces, des produits passivés seront préférés.

#### Les détergents :

Les détergents alcalins permettent l'élimination des salissures organiques ou grasses et sont adaptés pour le nettoyage des toilettes, des douches et des vestiaires.

Les détergents neutres ou légèrement acides, moins agressifs, peuvent être utilisés pour le nettoyage des zones sensibles tels que les plages ou le matériel.

#### Les désinfectants :

Les produits désinfectants réagissent avec les matières organiques qui leur font perdre leur pouvoir bactéricide.

C'est pourquoi, on ne pourra désinfecter correctement qu'une surface propre.

#### Les produits combinés :

Produits multifonctionnels détergent – désinfectant, ils représentent l'avantage d'une simplicité d'emploi, mais afin d'éviter l'apparition de résistance de certains germes, il est conseillé de maintenir l'utilisation régulière de produits à fonction unique.

#### ATTENTION:

De nouveaux produits de plus en plus complexes apparaissent régulièrement. Il est recommandé de s'informer de la nature chimique exacte du produit et d'opter pour un produit à large spectre d'activité microbiocide (se référer aux normes AFNOR des produits aseptiques et désinfectants).

Ne jamais mélanger deux produits entre eux, soit directement, soit par cause d'un rinçage insuffisant. Certaines réactions chimiques dégagent des produits hautement toxiques, parfois sous forme de gaz.

Le mélange de détergent et d'eau de javel provoque la neutralisation des principes actifs de l'un et l'autre et devient totalement inactif.

#### Les phases de l'entretien : **DETARTRAGE** Le détartrage est indispensable à un nettoyage efficace. (détartrant) Il doit être utilisé avec Application du produit détartrant précautions avant l'ouverture 1 - NETTOYAGE saisonnière ou lors de vidange Rincage (détergent) Prélavage Elimination des grosses salissures. Il est interdit de ⊕ Lavage balaver à sec et Brossage énergique ou mécanique. de mettre les eaux de rinçage dans le ⊕ Rinçage bassin. Elimination des salissures et des produits de nettoyage. 2 - DESINFECTION La désinfection peut être réalisée avec un (Désinfectant) pulvérisateur de 10 l d'eau et Application du un bouchon d'eau de Javel. désinfectant

### **Un entretien journalier:**

- ① Passer l'aspirateur dans le bassin.
- ② Vider les préfiltres des skimmers.
- 3 Nettoyer la ligne air/eau à la brosse avec de l'eau de javel.
- ④ Effectuer un débordement afin d'éliminer l'eau en surface, plus chargée en matière organique.
- S Faire un appoint d'eau neuve.
- ⑥ Nettoyer les plages (l'eau de nettoyage ne doit en aucun cas être évacuée dans le bassin).
- ⑦ Nettoyer le pédiluve.
- Wérifier au minimum 2 fois par jour la teneur en chlore et le pH. Noter l'heure et les résultats des analyses sur un carnet sanitaire.\* Voir encadré « Les mesures »

#### Le matériel de nettoyage nécessaire :

Autolaveuse, monobrosse, nettoyeur haute pression, pulvérisateur, jet d'eau, brosse, raclette ...

## Fréquences recommandées pour l'entretien des sols :

			Opération Cartina Cart						
		Nettoyage Désinfection	Détartrage	Vidange	Décapage (machine)	Observation			
	Vestiaire	Plusieurs fois par jour	Une fois par semaine	Sans objet	Sans objet	Le nettoyage et la désinfection se font après chaque classe pour les piscines scolaires et en fonction de la fréquentation pour les piscines publiques			
	Casiers	Une fois par jour	Sans objet	Sans objet	Sans objet	1			
	WC et douches	Plusieurs fois par jour	Une fois par semaine	Sans objet	Une fois par jour au minimum	La fréquence est à adapter selon la fréquentation.  Remarque: ne pas oublier de nettoyer les siphons de sol:  ôter le cache et nettoyer l'ensemble puis désinfecter à l'eau de Javel			
	Zone de circulation	Plusieurs fois par jour	Sans objet	Sans objet	Une fois par jour au minimum	La fréquence est à adapter selon la fréquentation			
Lieu	Pédiluves	Minimum une fois par jour (suivant l'état de propreté et de la fréquentation)	Sans objet	Minimum une fois par jour (suivant l'état de propreté et de la fréquentation)	Sans objet				
	Plage	Une fois par jour au minimum	Au minimum à chaque vidange (suivant la fréquentation et l'entartrement)	Sans objet	Une fois par jour au minimum	La fréquence est à adapter selon la fréquentation.  Remarque: ne pas oublier de nettoyer les siphons de sol:  ôter le cache et nettoyer l'ensemble puis désinfecter à l'eau  de Javel			
	Bassin	Une fois par jour	Lors de chaque vidange	2 fois par an pour les piscines en conformité hydraulique 4 fois par an pour les autres	Sans objet	Nettoyage par brossage des parois et des goulottes, Passage de l'aspirateur ou du robot			
	Bac tampon	Lors de chaque vidange	Lors de chaque vidange si nécessaire	Lors de chaque vidange des bassins	Sans objet	1			
	Bac de disconnexion	Lors de chaque vidange	Lors de chaque vidange	Lors de chaque vidange des bassins	Sans objet	1			

## REGLE DE SECURITE DANS L'EMPLOI DES PRODUITS CHIMIQUES

Un certain nombre de précautions d'emploi doit être respecté afin d'éviter les accidents encore trop nombreux chaque année.

LES PRODUITS CHIMIQUES DOIVENT ETRE CONSERVES DANS LEUR EMBALLAGE D'ORIGINE FERME ET DANS UN LOCAL SEC, FRAIS ET SUFFISAMMENT AERE.

Ces produits sont, au point de vue respiratoire, des irritants puissants. A de faibles concentrations dans des endroits clos, ils provoquent des nausées et de la toux.

LA MANIPULATION DES PRODUITS CHIMIQUES (gazeux, liquide ou en poudre) DOIT TOUJOURS ETRE EFFECTUEE AVEC UN EQUIPEMENT DE PROTECTION (masque à gaz, gants, lunettes, bottes, combinaison, ...).

Le contact de ces produits liquides concentrés avec la peau provoque des brûlures.

NE JAMAIS MELANGER DEUX PRODUITS CHIMIQUES ENSEMBLE.

NE JAMAIS VERSER DE L'EAU SUR UN PRODUIT.

DILUER LE PRODUIT DANS UN GRAND VOLUME D'EAU AVANT DE L'UTILISER.

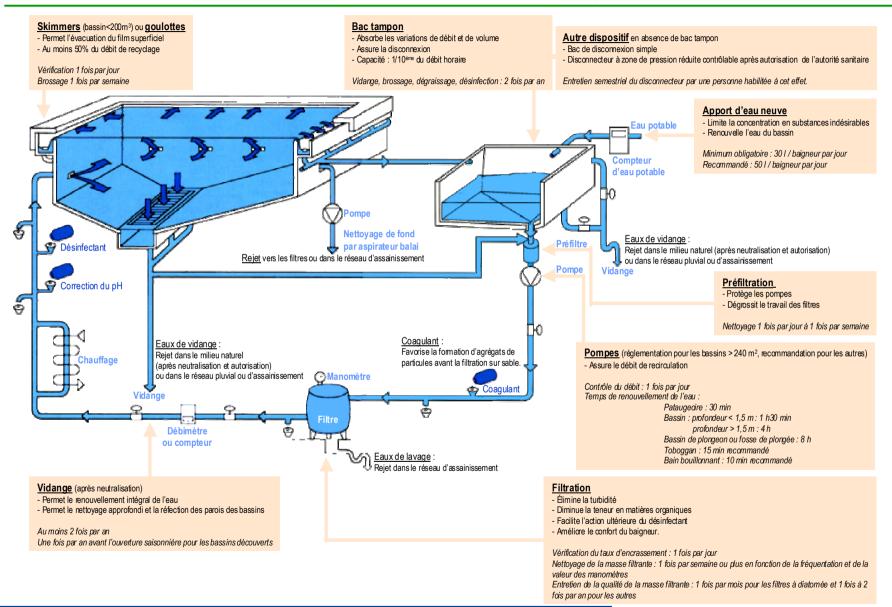
Il ne faut jamais verser de l'eau sur le produit (et en particulier un acide) afin de ne pas générer de projections.

#### Mesures d'urgence :

- En cas de dégagement gazeux dû à une fausse manœuvre :
  - se munir d'un masque à gaz (équipé d'une cartouche antichlore)
  - supprimer le dégagement
  - alerter les secours si nécessaire
- En cas d'inhalation de vapeurs irritantes :
  - après s'être équipé du matériel approprié, sortir d'urgence l'intoxiqué de la zone polluée en lui évitant tout mouvement
- En cas de brûlures :
  - « laver » immédiatement et abondamment les parties atteintes à l'eau froide
  - ne pas traiter avec un neutralisant
- En cas d'ingestion ou d'inhalation accidentelle :
  - ne pas faire boire
  - ne pas faire vomir

Dans tous les cas, consulter rapidement un médecin en lui précisant le produit incriminé.

Ne pas hésiter à se renseigner auprès du Centre Anti-Poison. Tél : 0825 812 822



## Le traitement de l'eau a pour objectif :

- © De maintenir la transparence de l'eau,
- © Evacuer et éliminer les impuretés et particules contenues dans l'eau.
- Détruire les microorganismes au fur et à mesure de leur arrivée dans l'eau du bassin : l'eau doit être désinfectée et désinfectante,
- © Limiter le caractère irritant de l'eau.
- © Empêcher le développement d'algues dans l'eau et sur les parois des bassins,
- © Maintenir une température satisfaisante de l'eau.

Un traitement stable garantit une eau limpide et de bonne qualité microbiologique et chimique ; les microorganismes sont dans ce cas rapidement détruits et ne peuvent pas proliférer.

### Les produits primaires :

- Chlore ou chlore stabilisé (cf. fiche « produit chloré »).
- Acide isocyanurique (ou stabilisant) qui capture le chlore et le libère au fur et à mesure dans le bassin, ce qui permet de réduire la consommation de chlore

Attention : produit à utiliser pour les piscines fonctionnant au chlore stabilisé.

- Thiosulfate de sodium qui permet de baisser la concentration en chlore dans l'eau du bassin.
- Sulfate de cuivre utilisé comme anti-algues ou un algicide adapté aux piscines.
- Acide chlorhydrique ou acide sulfurique, utilisé pour baisser, si nécessaire, le pH de l'eau du bassin afin d'optimiser le traitement de chloration.
- Bicarbonate de sodium, qui permet de relever, si nécessaire, le pH.
- Floculant, utilisé pour améliorer la filtration dans le cas d'utilisation de filtre à sable.

#### Les produits chlorés :

Le chlore se trouve dans l'eau sous plusieurs formes chimiques au pouvoir désinfectant plus ou moins important et dont les proportions des différents dérivés dépendent des facteurs physico-chimiques du milieu (pH, matières organiques et minérales, température...). Le chlore est un oxydant très puissant, doté d'un effet rémanent. En réaction avec les matières organiques ou minérales, le chlore forme du chlore combiné dont le pouvoir désinfectant est faible. Le chlore combiné, appelé aussi chloramines, est très irritant et mal odorant (odeur de chlore ressentie par les baigneurs au bord du bassin).

•	Produit	Forme	Stockage	Utilisation -	Impact sur l'eau	
	Troduit Tollio Stock		Otoonago	Avantages	Inconvénients	impuot our roud
	Chlore gazeux	Gaz	- Local adéquat et ventilé - Contraintes de sécurité importantes	Réglage précis     Grande autonomie de fonctionnement     Entretien facile	- Sensible au U.V. et au brassage - Dangereux - Manipulation délicate	- Fait baisser le pH
CHLORE NON STABILISE	Hypochlorite de Calcium Ca(ClO) <sub>2</sub>	Solide (poudre ou granulé)	- Local frais et ventilé - Peu de contrainte de stockage	- Produit stable	- Surveillance régulière des pompes doseuses - Sensible aux UV - Manipulation contraignante liée à la dissolution	- Fait monter le pH - Risque d'entartrage - Augmente la dureté de l'eau (intéressant en eau douce)
	Hypochlorite de Sodium (Eau de javel) NaCIO	Liquide	Local frais, sombre et ventilé     Stockage à limiter à 1 mois     maximum	- Peu coûteux	Surveillance régulière des pompes doseuses     Sensible aux UV     Manipulation quotidienne	- Fait monter le pH - Risque d'entartrage
	DCCNa* ou DCCK* ou ATCC*	Solide (galets)	- Facilités de stockage - Produit stable	- Simple - Grande autonomie de fonctionnement - Stable aux UV - Moins de formation de chlorures	- Nécessite souvent d'importants apports d'eau neuve pour maîtriser le stabilisant	- Pas d'incidence sur le pH - Pas d'incidence sur la dureté (TH) et sur l'alcalinité de l'eau (TAC)
CHLORE STABILISE	Hypochlorite de calcium	Pour le pro	oduit chloré, se référer aux lignes pré	cédentes relatives au chlore non stabilisé		
TABLEE	ou eau de javel ou Chlore gazeux + Acide isocyanurique	Liquide ou solide	- Local frais et ventilé - Séparer le stockage du chlore et de l'acide	Adjonction séparée de stabilisant permet une meilleure maîtrise de sa concentration     Peut être incorporé une seule fois par mois s' il n'est pas assujetti à une pompe doseuse		- Pas d'incidence sur le pH - Pas d'incidence sur la dureté (TH) et sur l'alcalinité de l'eau (TAC)

(140 DCCNa/DCCK : Dichloroisocyanurate de sodium ou de potassium – ATCC : Acide trichloroisocyanurate

LES AUTRES TRAITEMENTS (TYPE BACQUACYL, ELECTROLYSE...) N'APPARAISSENT PAS APPROPRIES POUR GARANTIR UNE TENEUR EN DESINFECTANT SUFFISANTE LORS DE FORTE FREQUENTATION INSTANTANEE.

- 4. La réglementation sanitaire : principales dispositions
- → Code de la santé publique : D1332-1 à D1332-13
- → AM du 7 avril 1981 modifié
- → Et de nombreuses circulaires ...

NB : il n'existe pas de réglementation communautaire relative aux piscines

## • Des normes sanitaires

Physico-chimie					
Transparence	Bonne				
Matières organiques (ox. KMNO4)	< eau réseau + 4 mg/IO2				
Bactériologie					
Revivifiables 37°C	< 100 (1 ml)				
Coliformes totaux	< 10 (100 ml)				
Colifomes fécaux	0 (100 ml)				
Staphylocoques pathogènes	0 (100 ml) et 90% échantillons				

## Et en fonction du traitement de désinfection

Type désinfection	Chlore non stabilisé	Chlore stabilisé	Brome
рН	6,9 à 7,7	6,9 à 7,7	7,5 à 8,2
Chlore libre actif	0,4 à 1,4 mg/l	-	-
Chlore disponible	-	> 2 mg/l	-
Chlore total	< 0,6 mg/l	< 0,6 mg/l	-
Ac. Isocyanurique	-	< 75 mg/l	ı
Brome	-	-	1 à 2 mg/l

## Etablissements avec traitement ozonation

O<sub>3</sub> = 0 mg/l à l'arrivée d'eau dans le bassin

## • Et des recommandations sanitaires

Physico-chimie				
Chlorures	200 mg/l			
Chlore disponible	< 4 mg/l			
Ac. Isocyanurique	> 25 mg/l			
THM	< 100 µg/l			
Bactériologie				
Pseudomonas (spas)	< 1 (100 ml)			

## • Eau des bassins : alimentation et traitement

- Eau filtrée, désinfectée, désinfectante en permanence
- Durée du cycle de l'eau : adaptée selon volume et usage de l'eau (spas)
- Reprise en continu couche d'eau de surface : au moins 50% Q recyclage
- Apports eau neuve > 30 I / jour / baigneur
- Injection des réactifs asservie aux pompes de recirculation
- Autonomie des bassins pour alimentation/évacuation eau et apports réactifs

## Produits traitement eau

- AM 7 avril 1981 :
  - produits chlorés : chlore gazeux ; hypochlorite sodium
  - brome (sauf produits à base de brome pur)
  - ozone
  - PHMB (Revacil): interdit d'autorisation depuis juillet 2010
- Circulaire DGS octobre 2004 (actualisation 2011):
  - composés à base hypochlorite calcium
  - composés à base ac. Isocyanurique
  - déchloraminateurs UV

## Equipements sanitaires

- Cabinets d'aisance et douches (règles de quantité)
- Pédiluves :
  - inévitables
  - eau courante désinfectée en permanence, non recyclée et vidangée

## Surveillance sanitaire

## Autosurveillance sanitaire

= surveillance quotidienne (au moins deux fois par jour) mise en place par l'exploitant de la piscine (contrôle de 1er niveau)

## Contrôle sanitaire

= contrôle de 2nd niveau, (indépendant du maître d'ouvrage) piloté par les ARS en lien avec les laboratoires agréés ; au minimum mensuel et à la charge de l'exploitant

### LA SURVEILLANCE SANITAIRE

### L'autocontrôle de l'exploitant

Afin de garantir en permanence les règles d'hygiène à la piscine et préserver ainsi la santé des usagers, le personnel doit assurer, **en permanence**, une maintenance et un entretien rigoureux de l'ensemble des installations :

- Le traitement de l'eau doit être permanent et stable : suivi régulier de la teneur en désinfectant et du pH qui doivent être mesurés au minimum 2 fois par jour (avant l'ouverture du matin et de l'aprèsmidi), relevé des compteurs de recirculation et d'appoint d'eau neuve, maintenance de la filière de traitement et gestion des anomalies. Le relevé des compteurs d'apport d'eau neuve et de recirculation doit se faire si possible quotidiennement à la même heure. Si cela n'est pas possible, noter l'heure de relevé des compteurs afin de pouvoir calculer les débits en m³/h.
- L'entretien des sols et des équi pements sanitaires est à réaliser quotidiennement voir plusieurs fois par jour pour les secteurs souillés régulièrement (vestiaires ,WC, douches, pédiluve...)
- Les bassins doivent également faire l'objet d'un entretien journalier: passage du balai aspirateur, nettoyage de la ligne air-eau, nettoyage des goulottes.

Pour faciliter cet autocontrôle, un ensemble de protocoles et de procédures sont à instaurer : nettoyage des sols, opérations de maintenance des équipements, gestion des anomalies, ...

L'ensemble de cet autocontrôle est à consigner dans le carnet sanitaire.



#### Le contrôle sanitaire

De manière à assurer à l'usager la garantie d'une bonne qualité de fonctionnement des piscines, la réglementation prévoit un contrôle sanitaire réalisé par un service de l'état, le pôle « Santé Environnement » de l'Agence Régionale de Santé.

Ce contrôle sanitaire se décline de la manière suivante :

- Des visites mensuelles, inopinées, réalisées par des techniciens spécialisés qui ont pour mission d'opérer un bilan de fonctionnement des installations : le traitement de l'eau, la propreté des sols, l'entretien des installations, la pertinence de l'autocontrôle. Les techniciens apportent également leur aide à l'exploitant afin de corriger les imperfections mises en évidence et collaborent ainsi à la mise en place des protocoles et des procédures indispensables à la bonne marche de l'établissement (traitement de l'eau, entretien des sols, gestion des anomalies ...). Au cours de ces visites de contrôles, des prélèvements d'eau sont effectués sur chaque bassin et analysés dans un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la Santé. En cas d'anomalie, il est demandé au responsable de la piscine la mise en œuvre immédiate de mesures de corrections. La fermeture temporaire de la piscine peut être demandée le cas échéant. En cas d'anomalies graves, une fermeture administrative peut être prononcée par la Préfecture. Les frais liés aux recherches analytiques sont à la charge du propriétaire de la piscine.
  - La participation aux projets de construction et de rénovation avec les collectivités.
- La mise en place de campagne d'information et de sensibilisation des publics notamment vis à vis des règles d'hygiène corporelle indispensables avant d'accéder aux bassins.

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire officiel doivent être affichés à l'entrée de la piscine.

				Ministr	oo do la !	iasti		
			Ser	rice Se	eth Envir	IRES SANITAIR cenceroni 15 codes Tel: 92.4	ES ET SOCIALES 0.59.85.16	
str	RVEILLA	NCE S.	ANITA	IRE DI	S ÉTA	BLISSEMENT	S DE NATATION	
		Pie DOOLME	ine de ci	noing noise	POUR LIN	FORMATION DU	PUBLIC	
Visite technique effect Fréquentation depuis Fréquentation instants					Date de la Personse	viste: rescartée:		
bassins fors de la visi	tentanie des visite : Templemme de l'air :							
GENTIL DE LINNEN	DENT DE L'AL	w						
- Appoints so see	anave :			Move	ni compte nne réalle nne thèse	ier s journaliöns igus journaliöns		
- Minchesolation - Performe compilers - Mayorean reside parametrion - Mayorean reside parametrion - Mayorean this rispe jumentation								
-Trademont de dé	side No.	Tests s	divines	sar pile	ce:	.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
	Chlore More mg/l	Chlore Tetal ngl	Chlore Combind rigit	Chiese ectif mg/l	101	0	December	de Feau
Berrin Pelasperin								
Prishumen :								
- Autor hadowers	Stabilisents	scide iso	cyonories.	46				
ENTERTHE DES ÉQUE	PEMENTS SA	OTTABLE	SETTIES	H.AGEN				
CARPET SANTABE								
destruçave, appropri	ocióus			68	Patera			
Eschi	Cellannes Hichin cell ylacaques					N/166 mi (Norm N/166 mi (Norm N/166 mi (Norm	o: 61	
CONCLUSIONS NAME	LYBER							
l								
l							A LE GUENNA	neders :

## L'AUTOCONTRÔLE

Plusieurs paramètres sont à contrôler une ou plusieurs fois par jour dans chaque bassin :

- La transparence de l'eau (2 fois par jour au minimum)
- La température de l'eau (2 fois par jour au minimum)
- Le pH (2 fois par jour au minimum)
- La teneur en désinfectant (2 fois par jour au minimum) :
  - chlore libre actif ou chlore disponible suivant le traitement de la piscine
  - chlore combiné
- La teneur en stabilisant si la piscine fonctionne avec du chlore stabilisé (réglementairement : 1 fois par semaine \ conseillé : 1 fois par jour) ;
- D'autres paramètres tels que la quantité d'ozone dans le bassin par exemple et qui dépendent de la spécificité du traitement mis en place. Ce point ne sera pas abordé dans cet ouvrage

#### La transparence:

Le contrôle de ce paramètre se fait visuellement.

Il faut que les lignes de nage du fond du bassin ou un repère sombre de 0,30 mètre de côté placé au point le plus profond du bassin soient parfaitement visibles.

#### La température :

A l'aide d'un thermomètre.

Respecter les consignes d'utilisation du thermomètre.

Il existe 2 types de thermomètres





### La mesure des paramètres chimiques :

Deux types d'appareils peuvent être utilisés pour mesurer ces paramètres :

 Les comparateurs à disque : <u>à l'œil</u>, on compare une solution colorée à une gamme de couleur, chaque nuance de couleur correspondant à une valeur. Cette méthode utilise l'œil humain et donc des variations dans la lecture peuvent avoir lieu d'un individu à un autre



• Le photomètre (aussi appelé colorimètre par certains fabriquants)
La solution colorée est traversée par un rayon lumineux. Une partie de la lumière envoyée est absorbée par la solution. L'appareil mesure la différence d'absorption entre un blanc (solution non colorée) et la solution colorée et retranscrit cette différence en concentration (pour le chlore et le stabilisant) ou en valeur (pour le pH). La mesure est plus fiable mais l'appareil est plus cher et plus fragile. Il nécessite de plus un étalonnage régulier (une fois par an au minimum).



Electronique

## LE CONTRÔLE SANITAIRE

Le contrôle sanitaire est obligatoire. Il comprend la vérification de la propreté de la piscine (vestiaires, annexes, sanitaires, plages ...) et des installations de traitement d'eau. Un suivi analytique de la qualité de l'eau est également effectué. Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la Santé. En cas de résultats non conformes aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur, la DDASS peut demander des analyses complémentaires, effectuer une enquête sur place et prendre des mesures conservatoires qui s'imposent, pouvant aller jusqu'à une fermeture de la piscine au public.

PARAMETRES	LIMITE(S) DE QUALITE	RECOMMANDATIONS	TYPE	DEFINITION	INCIDENCES SUR LA
CONTROLES	REGLEMENTAIRE(S)	SANITAIRES	D'INDICATEUR	ORIGINE	QUALITE DE L'EAU
		Paramè	tres physico-chimique de	l'eau du bassin	
Conductivité	-	-	Indicateur de fonctionnement	Caractérise le degré de minéralisation d'une eau. Dépend de la qualité de l'eau d'alimentation et de la nature des produits ajoutés.	
Oxydabilité au permanganate de potassium	Augmentation maximum de 4 mg/l par rapport à l'eau de remplissage des bassins	-	Indicateur de fonctionnement	Evaluation de la quantité de matières organiques présentes dans l'eau provenant essentiellement des baigneurs.	En cas de valeur forte, risque d'augmentation de la teneur en chlore combiné.
Turbidité		<2 NTU (Unité Néphélométrique de Turbidité)		Evaluation des matières en suspension dans l'eau donc de la transparence de l'eau.	
Transparence	Les lignes de nage du fond du bassin doivent être vues parfaitement ou un repère sombre de 0.30 m de côté placé au point le plus profond.		Indicateur de fonctionnement		Peut conduire à une dégradation de la qualité microbiologique de l'eau et à un accroissement de la teneur en chlore combiné.
Chlorures		Augmentation maximale de 200 mg/l par rapport à l'eau d'alimentation des bassins	Indicateur de fonctionnement	Produit de dégradation finale du chlore.	Une augmentation importante de la concentration indique un renouvellement insuffisant de l'eau.
PH	6,9 à 7,7		Indicateur d'efficacité de désinfection et de traitement	Définit le caractère acide (pH<7) ou basique (pH>7).	Conditionne les propriétés désinfectantes de l'eau chlorée et les phénomènes de corrosion et de dépôts de calcaire.
Chlore disponible	2 mg/l Minimum	5 mg/l Maximum	Indicateur d'efficacité de désinfection	Désinfectant.	Permet de connaître le potentiel désinfectant de l'eau si le chlore utilisé est un chlore stabilisé.
Chlore actif	0,4 à 1,4 mg/l		Indicateur d'efficacité de désinfection	Désinfectant.	Permet de connaître le potentiel désinfectant de l'eau si le chlore utilisé est un chlore non stabilisé.
Acide isocyanurique (stabilisant)	75 mg/l Maximum	25 mg/l Minimum	Indicateur d'efficacité de désinfection	Composant du chlore stabilisé.	Evite une dégradation trop rapide du chlore en chlorures sous l'effet des UV.
Chlore combiné (chloramines)	0,6 mg/l Maximum		Indicateur d'efficacité de désinfection et de confort	Résulte de l'action chimique du chlore sur les matières organiques et minérales	Permet de connaître le potentiel irritant de l'eau.
Température		32°C pour les bébés nageurs,     25 à 27°C pour les bassins couverts     24°C pour les bassins extérieurs	Indicateur de confort		Une température élevée rend la régulation des autres paramètres physico-chimiques plus difficile et une qualité microbiologique de l'eau plus instable.

PARAMETRES	LIMITE(S) DE QUALITE	RECOMMANDATIONS	TYPE	DEFINITION	INCIDENCES SUR LA					
CONTROLES	REGLEMENTAIRE(S)	SANITAIRES	D'INDICATEUR	ORIGINE	QUALITE DE L'EAU					
	Paramètres microbiologiques de l'eau du bassin									
Germes revivifiables à		≤100 UFC* / 1 ml								
22°C		(Pas de teneur régulière élevée)	Indicateur microbiologique	Bactéries d'origine humaine ou						
Germes revivifiables à 36°C	≤100 UFC / 1 ml		de fonctionnement	environnementale.	Aucune					
Coliformes totaux	≤10 UFC / 100 ml		Indicatous scienchicle cieva							
Escherichia coli	0 UFC / 100 ml		Indicateur microbiologique de traitement	Bactéries d'origine humaine. Germes témoins de						
Streptocoques		0 UFC/100 ml	de traitement	contamination fécale.						
Staphylocoques pathogènes	0 UFC / 100 ml dans au moins 90% des échantillons			Bactéries d'origine humaine	Aucune incidence sur l'eau mais incidence possible sur la santé des baigneurs.					
Pseudomonas aeruginosa	0 UFC / 100 ml			Bactéries d'origine humaine ou environnementale						

\*UFC : Unités Formant Colonies



# — Consignes d'alerte

- pH inférieur au seuil de mesure de l'appareil ou - pH inférieur à 5	- pH compris entre 5 et 6,9	6,9 et 7,7		- pH compris entre 7,7 et 9 ou - pH supérieur au seuil de mesure de l'appareil		- pH supérieur à 9				
Chlore disponible	- norme : s	upérieure ou é	gale à 2 ı	mg/l						
- teneur inférieure à 1 mg/l	- teneur comprise entre 1 et 2 mg/l		entre 2 et 5 mg/l comp		teneur omprise 5 et 6 mg/	•				
Stabilisant : norme	- teneur inf	érieure ou éga	le à 75 m	ıg/l (si t	teneur ir	nférieu	re à 25 mg/l	= chlore ac		
- teneur inférieure à 25 mg/l		omprise entre 25 t 75 mg/l	- teneur c	omprise : 100 mg/l			eur supérieure à 100 mg/l			
Se reporter au calcul du chlore actif				Chloramine ou chlore combiné - norme : teneur inférieure ou égale à 0,6 mg/l						
du chlore actif	lore combin	é - norme : ten	eur infér	ieure (	ou égale	à 0,6 r	mg/I			
du chlore actif		- teneur con			- 1 n	teneur su	ng/I périeure à : ine intérieure piscine plein-ai	r		

# 5. Le contrôle sanitaire : bilan et recommandations

- > autocontrôle/carnet sanitaire/procédures d'alerte
- > assurer une filtration performante (vérifications système/changement et lavage filtres)
- > veiller au renouvellement de l'eau (50 l par baigneur et par jour) + vidanges hebdomadaires
- > maîtriser les chloramines

# 5. Le contrôle sanitaire : bilan et recommandations Maitriser les chloramines

- → Dépassement des normes sanitaires : les dépassements des chloramines sont les plus fréquents
  - Formation des chloramines

Chlore (HOCI) + Matières organoazotées (baigneurs)



monochloramine (NH2CI) + dichloramine (NHCI<sub>2</sub>)+ trichloramine (NCI<sub>3</sub>)

- Conséquences
  - → Eau : faible pouvoir bactéricide et baisse de la teneur en chlore désinfectant
  - → Air : augmentation des risques d'émanations de trichloramines (très volatiles)

# 5. Le contrôle sanitaire : bilan et recommandations Maitriser les chloramines

- Facteurs de risques et de maîtrise
- Hygiène des baigneurs insuffisante
  - → privilégier les douches <u>savonnées</u> en entrée de bassin
  - → sensibilisation/affichage « paquet hygiène » (déchaussage, douche, pédiluve, port bonnet, ...)
- - → rappels recommandations t° eau (confort thermique)

Type bassin	T° eau recommandée
Entraînement nage (haut-niveau)	27-28°C
Bassins loisirs et détente (pas de nage)	30-32°C
Bassin de natation « de loisir »	28-30°C
Bains bouillonnants	34°C max
Bébés nageurs	32° C

- Renouvellement d'air insuffisant
  - → augmenter l'aération/ventilation ou le débit de renouvellement d'air
- Type établissement : centres de loisirs nautiques ludiques + sensibles (fréquentation importante et forte agitation de l'eau )

## 5. Le contrôle sanitaire : bilan et recommandations

**Bilan: conclusions** 

## Une bonne maîtrise du pH

- optimiser la désinfection (teneurs en chlore désinfectant et chloramines)
- réduire les coûts de réactifs

## Une bonne maîtrise de la t° eau

- réduire les risques d'émanations de chloramines
- réduire le coût énergétique

## Autosurveillance régulière

- au moins 2 / jour ; de préférence 3 / jour (cf. bains bouillonnants)
- les paramètres «qualité eau » et les autres (eau neuve, débits recyclage, maintenance)

## Vérifier, pour mieux maîtriser, les ratios « apports d'eau neuve »

- pointer les surconsommations d'eau